

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au ministre des Travaux publics, 1er avril 1876](#)

## Jean-Baptiste André Godin au ministre des Travaux publics, 1er avril 1876

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au ministre des Travaux publics, 1er avril 1876, 1876-04-01

Équipe du projet FamiliLettres (FamiliListère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48822>

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (17)

Collation 4 p. (339r, 340r, 341v, 342v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (FamiliListère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits FamiliListère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er avril 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Christophle, Albert \(1830-1904\)](#)

Lieu de destination Paris

## Description

Résumé Sur un tarif de la Compagnie du chemin de fer d'intérêt local de Belleville à Beaujeu. La compagnie du chemin de fer de Belleville à Beaujeu aurait proposé au gouvernement l'homologation d'un tarif dans lequel elle se réserve le droit de refuser de faire le transport de tout objet de poélerie en font de fer qui ne serait pas mis en caisse. Godin explique le procédé d'emballage de ses produits depuis 30 ans : les pièces détachées sont emballées à l'intérieur de l'appareils avec de la paille et les surfaces extérieures de l'appareil sont visibles. Il explique le préjudice qu'il pourrait subir si le tarif était homologué et si les autres compagnies adoptaient la même disposition. Il estime que l'emballage en caisse lui reviendrait à 300 000 F et que cela causerait la ruine de son industrie. Il demande au ministre de refuser l'homologation du tarif de la Compagnie du chemin de fer de Belleville à Beaujeu.

Notes

- Destinataire : Albert Christophle est ministre des Travaux publics du 9 mars 1876 au 17 mai 1877.
- La lettre est signée : « Godin | Ancien député de l'Aisne ».

## Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Compagnie du chemin de fer de Belleville à Beaujeu](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Guise le 1 Avril 76

A Monsieur le Ministre  
des Travaux publics.

Monsieur le Ministre et  
ancien collègue,

J'ai l'honneur de signaler à votre  
bienveillante attention une disposition de  
tarif de chemin de fer qui, si elle atteignait  
de grandes proportions, nuirait à l'indus-  
trie et au commerce français un préjudice  
considérable.

La Compagnie du chemin de fer  
d'intérêt local de Belleville à Beaujeu  
aurait, paraît-il, proposé dernièrement  
au gouvernement l'homologation d'un  
tarif dans lequel elle se réserve le droit  
de refuser de faire le transport de tout  
objet de poëlerie en fonte de fer qui ne  
serait pas mis en caisse.

Or, depuis 30 ans, les produits de mes  
usines circulent par roulage, par chemin  
de fer et par eau, non-seulement en France  
mais dans les autres pays, dans son état

D'emballage qui n'a jamais varié : chaque appareil forme un colis solide dont toutes les pièces détachées sont emballées à l'intérieur avec de la paille. Le colis laisse voir les surfaces extérieures en fer de l'objet. C'est dans cet état d'emballage que toutes les compagnies de chemin de fer reçoivent mes produits.

Malgré en vertu d'un tarif homologué au profit de la C<sup>ie</sup> du chemin de fer d'intérieur local de Bellerive à Beaujeu, après que mes produits ont fait 630 kilomètres sur les autres lignes de fer, il arrive que cette compagnie refuse de faire le transport sur sa ligne, et la marchandise reste en route avec des frais et sans moyen d'arriver à destination.

C'est là une situation singulière qui ne peut disparaître qu'en plaçant toutes les compagnies sous les mêmes obligations juridiques. Je vous fais donc remarquer, Monsieur le Ministre, que si l'on introduisait dans le tarif des autres compagnies la même obligation pour l'emballage de mes produits, ce serait annuellement une dépense de

plus de trois cent mille francs dont on  
grèverait ma fabrication; ce serait la  
ruine totale de mon industrie.

Vous voudrez, Monsieur le  
Ministre, j'en suis certain, porter  
remède à cet état de choses en laissant à  
l'industrie qui est le meilleur juge de la  
conservation de ses produits, le soin de  
veiller elle-même au meilleur emballage  
qui leur convient, sauf à accorder aux  
compagnies un classement dans les tarifs  
proportionné aux difficultés que chaque  
genre de marchandises peut présenter  
pour le transport.

Mais, dans l'espèce, ce qui il y a de parti-  
culier c'est que la marchandise dont il  
s'agit ne présente point de difficulté sérieuse  
de transport. Une querelle locale entre  
compagnie et commerçant a seule pu donner  
prétexte à cette mesure de la part de la C.<sup>ie</sup>  
du chemin de fer d'intérêt local de Belleville  
à Beaujeu.

Il est vrai que cette compagnie fait  
imprimer dans ses tarifs que la poêlerie  
en fonte est aussi fragile que le verre, mais  
ce n'est pas à l'administration supérieure

qu'on fera croire chose pareille; et j'ai  
la ferme confiance en m'adressant à  
vous, Monsieur le Ministre, que vous  
vous préoccuperez de faire disparaître  
du tarif de cette compagnie une exception  
dont les conséquences sont des plus  
préjudiciables aux intérêts de l'industrie  
et du commerce.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Ministre et ancien collègue, l'assu-  
rance de mes sentiments dévoués.

Godin

Ancien député de l'Aisne.